

Mode d'emploi pour transférer mes versements et prélèvements au Crédit Agricole Provence Côte d'Azur

Pour ne rien oublier, cochez les cases au fur et à mesure

1

Le formulaire de mobilité rempli, daté et signé

Uniquement les 3 pages "Exemplaire à retourner"

**2**

Joindre le(s) RIB de votre ancienne banque

Le relevé d'identité bancaire de votre ou vos compte(s) d'origine

**3**

Envoyer le tout

- ▶ Soit par mail à l'adresse suivant : mobilite.bancaire@ca-pca.fr
- ▶ Soit par courrier à votre agence



Vous serez alors informé de la bonne prise en compte de votre demande

Merci de votre confiance



Pour toute question, vous pouvez contacter votre conseiller en agence

Mentions légales :

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur. Société Coopérative à capital variable. Siège Social Avenue Paul Arène, Les Négadis 83300-DRAGUIGNAN. Immatriculée au RCS de : Draguignan sous le numéro SIREN: 415176072. N° individuel d'identification à la TVA : FR 19 415176072.

Etablissement de crédit de droit français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 61, rue Taitbout 75 436 Paris Cedex 09). Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le N° 07 005 753.



MANDAT DE MOBILITE BANCAIRE AU CREDIT AGRICOLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

*les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires

ENTRE

TITULAIRE 1

Informations personnelles

Civilité*

Madame Monsieur

Nom* :

Téléphone portable* :

Prénom* :

Autre téléphone :

Adresse e-mail* :

Ville de naissance* :

Date de naissance* :

Pays de naissance* :

Coordonnées du Titulaire 1

Adresse* :

Code Postal* :

Complément d'adresse* :

Ville* :

Pays* :

TITULAIRE 2 (UNIQUEMENT SI COMPTE JOINT / COMPTE EN INDIVISION)

Informations personnelles

Civilité*

Madame Monsieur

Nom* :

Téléphone portable* :

Prénom* :

Autre téléphone :

Adresse e-mail* :

Ville de naissance* :

Date de naissance* :

Pays de naissance* :

Coordonnées du Titulaire 2 (si compte joint / compte en indivision)

Mes coordonnées sont identiques

Adresse* :

Code Postal* :

Complément d'adresse* :

Ville* :

Pays* :

ET

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur. Société Coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Immatriculée au RCS de : Draguignan sous le numéro SIREN: 415176072. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le N° 07 005 753

Ci-après désigné "l'établissement d'arrivée"

INFORMATIONS SUR LE(S) COMPTE(S) DE DÉPART (ANCIENNE BANQUE)

Le Client est titulaire dans les livres de [établissement de départ], ci-après désigné ["l'établissement de départ"], du ou des compte(s)

Références complètes du compte d'origine (BIC, IBAN, intitulé)

IBAN	BIC	Titulaire du compte	Nom de la banque

, ci-après désigné "le compte d'origine".

NB : merci de joindre lors de l'envoi de votre formulaire, un Relevé d'Identité Bancaire de votre ou de vos compte(s) d'origine afin de prendre en compte votre demande de mobilité bancaire.

INFORMATIONS SUR LE COMPTE D'ARRIVÉE (NOUVELLE BANQUE – CRÉDIT AGRICOLE PROVENCE CÔTE D'AZUR)

Numéro du compte de destination au Crédit Agricole Provence Côte d'Azur (numéro à 11 chiffres)

Ci-après désigné "le compte d'arrivée".

Il est convenu ce qui suit :

Le Client donne mandat à [L'établissement d'arrivée] d'effectuer gratuitement en son nom les formalités liées au changement de domiciliation bancaire afin que les virements récurrents et les prélèvements valides se présentent sur le compte d'arrivée au lieu d'être imputés sur le compte d'origine.

Et, à cet effet, le Client donne mandat à [l'établissement d'arrivée] pour :

- ▶ solliciter de [l'établissement de départ] les informations relatives aux prélèvements valides et aux virements récurrents, ayant transité sur le compte d'origine au cours des treize derniers mois précédant la date de signature du présent mandat, ainsi qu'aux chèques non débités sur les chèquiers utilisés au cours de ces treize derniers mois ;
- ▶ communiquer à [l'établissement de départ] les informations reprises dans le cadre ci-dessus ;
- ▶ communiquer aux émetteurs de prélèvements valides et de virements récurrents identifiés par [l'établissement de départ], directement ou par l'intermédiaire de leurs prestataires de services de paiement, toutes les informations nécessaires au changement de domiciliation bancaire ;
- ▶ sollicite de [l'établissement de départ] qu'il annule les ordres de virements permanents présents sur le compte d'origine et qu'il mette fin à l'émission des virements permanents, s'ils existent, à compter du JJ/MM/AAAA (au minimum 12 jours ouvrés à compter de la date de signature du présent mandat) ;
- ▶ transmettre au besoin la copie de ce mandat à [l'établissement de départ] ou au prestataire de services de paiement des émetteurs susvisés.

- Je mandate/nous mandats [l'établissement d'arrivée] pour demander à [l'établissement de départ] le transfert du solde créditeur au profit du compte d'arrivée et la clôture du compte d'origine à compter du JJ/MM/AAAA (au minimum 30 jours après la date de signature du mandat afin de permettre la transmission de la prise en compte des nouvelles coordonnées bancaires).

Le cas échéant, [l'établissement de départ] informera le client, par courrier ou tout autre support durable, des obligations en suspens ou de toute autre circonstance de nature à empêcher le transfert du solde créditeur et la clôture du compte d'origine.

Dans l'hypothèse où vous souhaiteriez clôturer votre ancien compte, nous invitons à veiller préalablement au règlement des chèques susvisés ou à restituer les formules de chèques non utilisées à votre établissement d'origine. En effet, nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article L1371-73 du Code Monétaire et Financier, tout rejet de chèque pour défaut de provision entraîne :

- ▶ Une interdiction d'émettre des chèques pendant 5 ans sauf s'il s'agit de chèques de retrait ou certifiés
- ▶ Une inscription au Fichier Central des Chèques Impayés et au Fichier National des Chèques Irréguliers tenus par la Banque de France pendant une période de 5 ans sauf régularisation.

Nous vous informons qu'en cas de rejet d'un chèque pour défaut de provision, une facturation, conformément aux dispositions des articles

L131-73 et D131-25 du Code Monétaire et Financier, peut également être prélevée sur votre compte, le lendemain ouvré du jour du rejet, conformément au barème tarifaire de l'établissement de l'établissement de départ :

- ▶ Si le montant du chèque rejeté est inférieur ou égal à 50,00 Euros, la tarification forfaitaire par chèque sera plafonnée à 30,00 Euros
- ▶ Si le montant du chèque rejeté est supérieur à 50,00 Euros, la tarification forfaitaire par chèque sera plafonnée à 50,00 Euros

En cas de clôture du compte d'arrivée ou d'empêchement à l'ouverture du compte dans [l'établissement d'arrivée], le mandat est caduc et il appartient au Client de prendre les dispositions adéquates vis-à-vis des émetteurs susvisés.

Le client certifie sur l'honneur l'exactitude des informations indiquées dans le présent mandat.

Le(s) signataire(s) reconnaît(ent) que la documentation relative à la mobilité bancaire a été mise à sa(leur) disposition et avoir été informé(s) de l'existence d'un service de relations avec la clientèle et de la médiation pour traiter les litiges éventuels liés au changement de domiciliation bancaire et des conséquences associées à un incident de paiement en cas d'approvisionnement insuffisant de son(leur) compte dans [l'établissement de départ], s'il(s) fait(font) le choix de ne pas le clôturer.

Les données à caractère personnel des comptes recueillies pas la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur en qualité de responsable du traitement, seront utilisées, par lui seul, pour la finalité suivante : prise en compte de la demande de mobilité bancaire. Les données signalées par un astérisque sont nécessaires pour effectuer la demande de mobilité bancaire. Le défaut de communication de ces données aura pour conséquence d'annuler la demande de mobilité bancaire. Vous pouvez, à tout moment, conformément à la loi, accéder aux informations vous concernant, les faire rectifier, en écrivant par lettre simple au siège de la Caisse Régionale dont l'adresse est la suivante : Crédit Agricole Provence Côte d'Azur - Service Client - 422, Avenue du Maréchal Juin B.P. 123 - 04101 Manosque Cedex. Les frais de timbre occasionnés vous seront remboursés sur simple demande écrite.

FINALISEZ VOTRE MANDAT DE MOBILITÉ BANCAIRE

Signature du mandat de mobilité

Après avoir rempli tous les champs nécessaires du formulaire, enregistrez-le, imprimez-le et signez-le :

(NB : les opérations comptabilisées sur le compte de [l'établissement de départ] au-delà de la date de signature du mandat ne seront pas prises en compte dans les informations transmises par l' [établissement de départ])

A [lieu] le [date à compléter] (JJ/MM/AAAA)

Signature du Client précédée de la mention "Bon pour mandat"

Mentions légales :

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur. Société Coopérative à capital variable. Siège Social Avenue Paul Arène, Les Négadis 83300-DRAGUIGNAN. Immatriculée au RCS de : Draguignan sous le numéro SIREN: 415176072. N° individuel d'identification à la TVA : FR 19 415176072.

Etablissement de crédit de droit français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 61, rue Taitbout 75 436 Paris Cedex 09). Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le N° 07 005 753.